



## VEILLE DE PRESSE SEMAINE 52

---



## SOMMAIRE

LA FRANCE AGRICOLE AUJOURD'HUI NEWSLETTER (19 decembre 2020)	Pas encore dévoilé, le plan pollinisateurs fait déjà réagir	3
LE GRIFFON (Janvier - fevrier 2021)	EN ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE	5
AGRA PRESSE HEBDO (21 decembre 2020)	Plan poLLinisateur: une réforme controversée mais prévisible	7
www.contrepoints.org (22 decembre 2020)	Pesticides : voyage en Absurdo-schizophrénistan	9
www.lereveillozere.fr (22 decembre 2020)	Une récolte de miel 2020 en hausse selon les estimations de l'Unaf	16



## Remaniement de l'arrêté abeilles

# Pas encore dévoilé, le plan pollinisateurs fait déjà réagir

réservé aux abonnés

10 h



Le projet de révision de l'arrêté « abeilles » prévoit l'interdiction de tous les traitements phytosanitaires pendant la période de floraison des plantes. © PixabayPixabay

**Le gouvernement va présenter vendredi 18 décembre 2020 le plan pollinisateurs. Alors que la FNSEA demande un rendez-vous de toute urgence au Premier ministre, les associations environnementales appellent à ne pas céder à la pression et au respect des engagements.**

Alors que le **plan pollinisateurs**, qui prévoit notamment la refonte de l'arrêté abeilles de 2003, doit être dévoilé ce vendredi 18 décembre 2020 à la profession et aux associations environnementales, les réactions affluent de toutes parts.

### Source de distorsions de concurrence

Pour la FNSEA, ce projet de texte sera une « source de nouvelles **distorsions de concurrence** pour les agriculteurs français qui n'auront plus accès à certains produits de traitement, alors même que leurs **voisins européens** continueront à les utiliser. »

Dans un communiqué du 16 décembre 2020, elle « en appelle au **Premier ministre** et demande un rendez-vous de toute urgence pour remettre de l'ordre, du pragmatisme et de la rationalité dans la méthode de prise de décisions qui impactent des filières entières. »



## Le colza menacé ?

De leur côté, la **Fop**, **Terres Univia** et **Terres Inovia** s'inquiètent de « l'effet boomerang du plan de protection des pollinisateurs qui prévoit d'interdire toute protection des cultures durant la floraison et de restreindre le recours à certaines solutions à 3 heures après le coucher du soleil ».

La filière estime que cela provoquerait « une réduction des surfaces équivalentes à 120 000 hectares pour le seul colza. » « Cette chute accentuerait la baisse des surfaces déjà constatées ces dernières années. Le colza est en effet passé de 1,5 million d'hectares en 2014 à 1,1 million en 2020 », insistent les organisations

> À lire aussi : [Le plan pollinisateurs « va mettre le feu aux campagnes »](#) (16/12/20)

## L'arboriculture française menacée

Dès le 11 décembre 2020, Daniel Sauvaitre, le président de l'**ANPP** (Association nationale pommes poires) lançait un appel aux parlementaires et à tous les décideurs publics : « ne laissez pas le boulevard Saint-Germain imposer un plan pollinisateurs **tueur d'arboriculteurs** ! Laisser les paysans continuer à faire des fleurs pour les abeilles et assurer la souveraineté alimentaire de la France. »

« Au lieu d'apporter des réponses opérationnelles et structurelles à la filière, ce plan ne vise qu'à taper sur les doigts des agriculteurs. Loin de réconcilier l'apiculture et l'agriculture, il risque de raviver des tensions inutiles sans répondre aux vrais besoins des abeilles : être bien alimentées et soignées », juge pour sa part le **Réseau biodiversité pour les abeilles**, qui rappelle le caractère multifactoriel des mortalités d'abeilles.

## Un engagement de longue date pour les apiculteurs

Face à la pression de la FNSEA, l'**Union nationale de l'apiculture française**, le **Syndicat national d'apiculture** et la **Fédération française des apiculteurs professionnels** demandent au gouvernement de respecter ses engagements dans un communiqué datant du 17 décembre 2020. Ils jugent en effet qu'il s'agit d'un engagement de longue date de l'État, puisque le sujet est en discussion depuis 2014/

Les apiculteurs ajoutent que de nombreuses publications scientifiques documentent notamment les **effets néfastes des fongicides**. Ils précisent aussi que de nombreux producteurs traitent déjà de nuit. Et de compléter : « contrairement à ce qu'affirme le FNSEA, cette réglementation n'est pas une exception française et de nombreux États européens appliquent déjà des mesures de restrictions favorisant les traitements en l'absence de pollinisateurs. »

## Un plan salué par Générations futures

**Générations Futures** demande également au gouvernement de ne **pas céder aux pressions à la FNSEA et d'acter cette avancée**. « En dehors de l'inconnue des dérogations qui est un vrai problème, Générations Futures **salue le fait que ce plan prévoit enfin d'élargir l'interdiction** d'appliquer des produits insecticides et acaricides en pulvérisation pendant les périodes de floraison (arrêté daté du 28 novembre 2003) à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes », déclare **François Veillerette**, son porte-parole.



## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# EN ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE



Chloé Genin



Aline Le Boëdec

**ENVIRONNEMENT** - Prendre acte de la gravité de la situation à l'échelle planétaire, « agir ici et maintenant » : c'est le sens de la déclaration d'état d'urgence climatique le 26 octobre au conseil municipal. De premières mesures se mettent en place.

Le GIEC, Groupe d'experts intergouvernementaux Prix Nobel de la Paix en 2007, l'a établi de manière scientifique : il est impératif de limiter l'élévation de température planétaire à 1,5 °C. Les accords de Paris ont fixé la limite à 2 %. « Au-delà, les conséquences seraient catastrophiques pour le vivant, pour nous, pour les générations futures », énonce Chloé Genin, jeune conseillère déléguée au projet agricole et alimentaire, aux jardins partagés, à la végétalisation et missionnée sur le compteur carbone. Si le Conseil municipal a déclaré « l'état d'urgence climatique » le 26

octobre dernier, c'est pour marquer les esprits. Et pour « agir vite, ici et maintenant. Il nous reste 10 ans, après il sera trop tard. »

Selon le GIEC, « 50 à 70 % des leviers d'action pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local et régional ». La Ville de Saint-Brieuc entend sans attendre « prendre sa part de responsabilité, se montrer exemplaire ». À la mesure de l'enjeu.

« Il nous faut agir vite, ici et maintenant. Dans dix ans il sera trop tard. Il nous faut prendre notre part de responsabilité »



La transition écologique passe par de petites et grandes actions de la Ville. Et de chacun d'entre nous. ©

#### Juillet 2020

Arrêt du lotissement Coquelin 2 en vue d'un maraîchage

#### Hiver 2020

Plantation d'un premier verger

#### Printemps 2020

Acquisition d'un troupeau de chèvres

#### 2021

Premiers panneaux photovoltaïques

## SUPPRIMER LES PESTICIDES

Les pesticides sont nocifs pour la faune - notamment les insectes pollinisateurs -, pour la flore, pour l'écosystème et la santé. C'est établi. La Ville n'en utilise plus aucun sur les espaces publics depuis 2015 : des méthodes alternatives sont mises en place depuis 2007. Ces produits sont aussi interdits pour les particuliers. Cela passe par une acceptation d'herbes folles en ville, qui se fait petit à petit.

L'arrêté anti-pesticides municipal pris en novembre concerne notamment les agriculteurs et entreprises. « Nous irons à leur rencontre pour expliquer notre démarche et proposer un accompagnement à la transition vers une production biologique ou l'utilisation de méthodes alternatives, explique Aline Le Boëdec. Nous voulons être dans le dialogue. »

Parallèlement la Ville signe l'appel à la résistance du collectif « Nous voulons des Coquelicots ». Et adhère au programme Abeille sentinelle de [l'environnement](#).



Pour protéger les insectes pollinisateurs indispensables, les pesticides sont à bannir. © Adobe Stock

# E

# 900

villes en France dans 19 pays du monde ont déjà déclaré l'état d'urgence climatique, tout comme le Parlement européen et l'État Français. La Ville de Saint-Brieuc rejoint donc ce mouvement qui a émergé en 2016, dont font déjà partie Paris, Mulhouse, Barcelone, Aix-les-Bains, Naples, Lausanne ou encore Madrid et New York

C'est bien un message « d'espoir » que Chloé Genin veut porter. « Le changement climatique n'est pas une fatalité mais un changement. Pour y faire face, nous prendrons les mesures et les moyens nécessaires pour que notre territoire ait la capacité de s'adapter à ses conséquences. Nous prenons ainsi notre part de responsabilité, avec pour objectif la neutralité carbone d'ici 2050. »

#### Dans tous les projets

La Ville prend une série d'engagements. Elle intégrera l'urgence climatique et environnementale dans toutes ses politiques et tous ses projets. Elle formera ses agents à ces enjeux. À plus long terme, elle mesurera et évaluera son impact climatique grâce à une comptabilité carbone (page suivante). Et elle lance des ac-

tions concrètes pour lutter contre les pollutions, limiter les consommations et produire de l'énergie, isoler les bâtiments, réduire la part de la voiture individuelle, favoriser la biodiversité... Elle mobilisera les citoyens pour qu'ils puissent être les « acteurs de cette transition ».

Dès le 26 octobre, le conseil a voulu mettre ses paroles en actes. Une délibération complémentaire lance les premières mesures en faveur de la biodiversité. Saint-Brieuc s'engage « dans le combat citoyen anti pesticides » (ci dessus). Diverses actions valoriseront la nature en ville, y compris pour produire « une alimentation saine », un projet porté par Aline Le Boëdec, adjointe en charge de la nature en ville, de l'urbanisme et du foncier.



FRANCE **POLITIQUES**

# Plan pollinisateur : une réforme controversée mais prévisible

**Le volet réglementaire du plan pollinisateur devrait être présenté aux filières agricoles, le 18 décembre, comprenant des mesures préconisées dès 2013 par l'Anses. Si le débat se concentre sur les périodes d'épandages des phytosanitaires, le texte pourrait entraîner un durcissement du processus d'homologation des produits, dans la lignée des propositions de l'Efsa.**

**D**ès le 6 août, dans le cadre de la dérogation néonicotinoïdes accordée à la betterave, un communiqué du ministère de l'Agriculture annonçait un plan de protection pollinisateurs « d'ici fin 2020 ». Il avait ensuite fait l'objet d'annonces successives de Julien Denormandie, de Barbara Pompili et même de Bérangère Abba, nouvelle secrétaire d'État à la biodiversité, sans que son contenu ne soit véritablement éclairci.

Pour honorer leur engagement de calendrier, les ministères ont mis les bouchées doubles début décembre. Après une première réunion le 4 décembre, la structure du plan a finalement été dévoilée dix jours plus tard aux apiculteurs et aux autres filières agricoles. Le document remis à cette occasion comporte peu de détails, mais liste quatre axes structurants : améliorer la connaissance sur les pollinisateurs, mobiliser les leviers économiques, lutter contre les agresseurs et protéger les pollinisateurs des produits phytos.

Les principales nouveautés, sur lesquelles se concentrent déjà les débats, viendront du volet « protection ». Les ministères devraient présenter dès le 18 décembre une nouvelle version de l'arrêté dit « abeilles » de 2003, qui interdit les épandages d'insecticides et acaricides en période de floraison. Ce nouveau texte pourrait marquer un tournant radical, en étendant l'interdiction aux fongicides et aux herbicides. Mais il est surtout susceptible de modifier en profondeur les processus d'obtention des autorisations de mise sur le marché (AMM).

### Des mesures annoncées dès 2014 par l'Anses

Dès 2013, le plan de développement durable de l'apiculture (PDDA) porté par le ministre de l'Agriculture de l'époque, Stéphane Le Foll, prévoyait parmi ses axes stratégiques d'ouvrir « une réflexion sur une modification de l'arrêté du 28 novembre 2003 » en autorisant « l'utilisation de certains pesticides pendant la période de floraison » uniquement lorsque les abeilles sont absentes, c'est-à-dire à la nuit tombée. Saisie une première fois en 2013 par la DGAL suite à la publication du plan de développement de l'apiculture, l'Anses estime alors que « seule la luminosité peut être proposée comme condition indicatrice de l'absence d'activité de butinage ». Elle propose d'autoriser les traitements bénéficiant de dérogation uniquement

« La luminosité comme seule condition indicatrice de l'absence de butinage »



« Des milliers  
d'hectares sont  
déjà cultivés  
de nuit »

« après l'heure de coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride et dans les trois heures suivantes ».

Saisie à nouveau en juin 2018 dans le cadre du Plan d'action sur les produits phytopharmaceutiques, l'agence complète ce cadre. S'appuyant sur les données de l'It-sap et du réseau Résabeille, elle recommande d'étendre les dispositions de l'arrêté de 2033 à l'ensemble des produits phytosanitaires, ainsi qu'aux substances systémiques « utilisées en pulvérisation avant floraison ou en traitements de semences ». En écho aux recommandations de 2013 de l'Efsa, l'Anses préconise également d'ajouter une batterie de tests plus précis à toute demande de dérogation des fabricants à l'arrêté de 2003 : toxicité larvaire, toxicité chronique, retour à la ruche, toxicité aiguë sur les bourdons...

#### Les agriculteurs refusent le travail de nuit

Les ministères de l'Agriculture et de la Transition ont reçu une première fois les organisations agricoles début décembre pour leur présenter les évolutions réglementaires issues de ces avis. « Le ministère de la Transition écologique recherche à supprimer des produits, ce qui va à l'encontre de nos moyens pour honorer le plan protéines », analyse Emmanuel Leveugle, administrateur de la Fop en charge de l'environnement. L'interdiction des traitements diurnes contre la bruche, illustre-t-il, a déjà entraîné par le passé la disparition des surfaces de féverole.

Les producteurs auraient préféré un plan « plus global », axé avant sur l'amélioration du bol alimentaire des pollinisateurs, avec une augmentation des surfaces mellifères. La FNSEA avait même fait des propositions dans ce sens début octobre, sans être écoutée.

« À quelle autre profession oserait-on faire l'obligation à travailler la nuit ? », s'émeuvent de leur côté plusieurs députés de la majorité, dont Jean-Baptiste Moreau et Olivier Damasin dans un courrier envoyé à Jean Casteix le 14 décembre. Un argument sur la pénibilité du travail qui ne peut suffire à repousser le texte en cours de préparation, selon les apiculteurs. « Des milliers d'hectares sont déjà cultivés de nuit », souligne Franck Alétru, président du Syndicat national apicole (SNA), évoquant les exemples des champs de semence de la Cavac en Vendée ou certains terroirs viticoles.

#### Renforcer les exigences de la mention abeille

Ces débats laissent pour l'heure de côté un pan du texte qui pourrait s'avérer plus déroutant encore pour la profession : la révision des processus d'obtention de la mention abeille par l'introduction des nouveaux tests préconisés par l'Anses. « Si on arrive à gagner sur l'homologation, ce serait une grande victoire », confirme Jean-Marie Sirvins, vice-président de l'Unaf.

Au niveau européen, rappelle Nicolas Laarman, directeur général de Pollinis, « la bataille semble perdue ». L'adoption généralisée des nouveaux tests pour les homologations de substances, rappelle-t-il, est bloquée à Bruxelles par certains États membres. « La France pousse depuis le début pour l'adoption des recommandations de l'Efsa. Si elle est véritablement déterminée, elle le montrera en adoptant unilatéralement ces tests », juge Nicolas Laarman.

Au-delà des arguments économiques, aucun obstacle juridique ne s'opposerait en théorie à ce que le futur plan pollinisateurs vienne renforcer les exigences vis-à-vis des produits. Comme le rappelle Pollinis dans un rapport de 2019, l'OCDE a déjà validé plusieurs tests sur la toxicité répétée ou chronique au stade larvaire, adoptés depuis plusieurs années par nos voisins belges.

IL

www.contrepoints.org  
Pays : France  
Dynamisme : 5



Page 1/7

[Visualiser l'article](#)

## Pesticides : voyage en Absurdo-schizophrénistan

Visuel indisponible

« La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ». Si l'on prend les actions du ministère de la Transition écologique dans leur généralité, l'aphorisme est tout à fait pertinent.

AlainCo #JeSuisPrometheen

@alain\_co

.

15 déc. 2020

En réponse à @alain\_co

Terrifiant, des imbéciles heureux trouveront malin de jouer avec notre constitution, notre économie, nos libertés, comme l'autre boulet avec le Brexit... Des joueurs de Monopoly Junior aux commandes d'un sous-marin nucléaire.

Rémi Clément

@rclmt

En reprenant une vieille proposition des écologistes, le chef de l'Etat contraint EELV à le soutenir à un an et demi de la présidentielle. Sous peine d'illisibilité. Un député LREM : "Bien sûr que c'est un chausse-trappe. Un vrai piège à cons". [https://challenges.fr/politique/referendum-sur-le-climat-le-piege-tendu-par-macron-aux-ecologistes\\_742216](https://challenges.fr/politique/referendum-sur-le-climat-le-piege-tendu-par-macron-aux-ecologistes_742216)



AlainCo #JeSuisPrometheen

@alain\_co

L'effondrement n'est pas un glissement de terrain, mais un travail de sape enthousiaste de chaque jour pour éliminer tout espoir

Wackes Seppi

@SeppiWackes

Un pas de plus dans la démagogie la plus crasse Connaissez-vous les "DDR-Witze", l'humour politique de l'ex RDA? "Gestern standen wir noch am Abgrund. Heute sind wir schon einen Schritt weiter" Hier nous étions au bord de l'abîme. Aujourd'hui, nous avons déjà fait un pas en avant <https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/1338584079453839373>

8:34 AM · 16 déc. 2020

Voir les autres Tweets de AlainCo #JeSuisPrometheen



En des temps lointains révolus l'action politique consistait à prendre des mesures dans l'intérêt bien compris de la Nation. Ainsi, puisque nous avons entamé le processus de sa canonisation, citons Valéry Giscard d'Estaing qui avait mis le turbo sur le programme de construction de centrales nucléaires lancé sous de Gaulle et Pompidou, dans l'intérêt de notre indépendance énergétique, après le choc pétrolier de 1973 qui avait suivi la guerre du Kippour (appréciez cette superbe répartie ).

Aujourd'hui, l'action politique consiste à monter des opérations de *marketing* électoralistes en direction de la France entière ou d'une tribu et le cas échéant, d'offrir des compensations pour (tenter de) maintenir la *pax gubernamentalis* ou *communitatis* .

Voici donc une navrante illustration de cette décadence.

Rappel : alléluia ! les néonicotinoïdes seront interdits

Des cris de joie avaient accueilli – dans certains quartiers – l'adoption par l'Assemblée nationale de l'interdiction des néonicotinoïdes dans le cadre de la loi devenue n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages .

Cette interdiction signait du reste une tare de notre régime politique, la propension malade à surtransposer les règles européennes. Et aussi de quelques egos zeppelinesques se voulant le phare éclairant le monde sur la voie de la « transition écologique ».

Mais la réalité se rebiffe

Les faits eurent cependant l'idée blasphématoire de résister à la bien-pensance, et surtout de le faire savoir.

La *France agricole* rapporte dans son dernier numéro que les rendements de la betterave se sont effondrés en moyenne nationale à 64,9 t/ha, en baisse de 23,8 t/ha par rapport à 2019. Culture au cycle assez comparable, la pomme de terre a gagné un quintal par hectare, à 43,2 t/ha. En cause : une jaunisse de la betterave véhiculée par des pucerons gâtés par les conditions météorologiques de l'hiver et du printemps derniers.

Le gouvernement répond *a minima*

« C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat ... » contre les néonicotinoïdes, aurait pu dire le Président Emmanuel Macron, mettant ainsi un peu de baume au cœur des adeptes d'une écologie raisonnable et compréhensive. C'eût été trop rationnel !

On fit donc adopter une loi, devenue n° 2020-1578 du 14 décembre 2020 , relative aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières.

Elle permet d'accorder, conformément aux règles européennes – mais seulement jusqu'en 2023 –, des dérogations de 120 jours pour l'utilisation de néonicotinoïdes (vraisemblablement l'imidaclopride et/ou le thiaméthoxame) en enrobage des semences de betteraves.

Ainsi que l'a relevé le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2020-809 DC du 10 décembre 2020 qui a sanctionné la constitutionnalité de la loi,

Il résulte des travaux préparatoires que le législateur a, ainsi, entendu faire face aux graves dangers qui menacent la culture de ces plantes, en raison d'infestations massives de pucerons vecteurs de maladies

www.contrepoints.org  
Pays : France  
Dynamisme : 5



Page 3/7

[Visualiser l'article](#)

virales, et préserver en conséquence les entreprises agricoles et industrielles de ce secteur et leurs capacités de production. Il a, ce faisant, poursuivi un motif d'intérêt général.

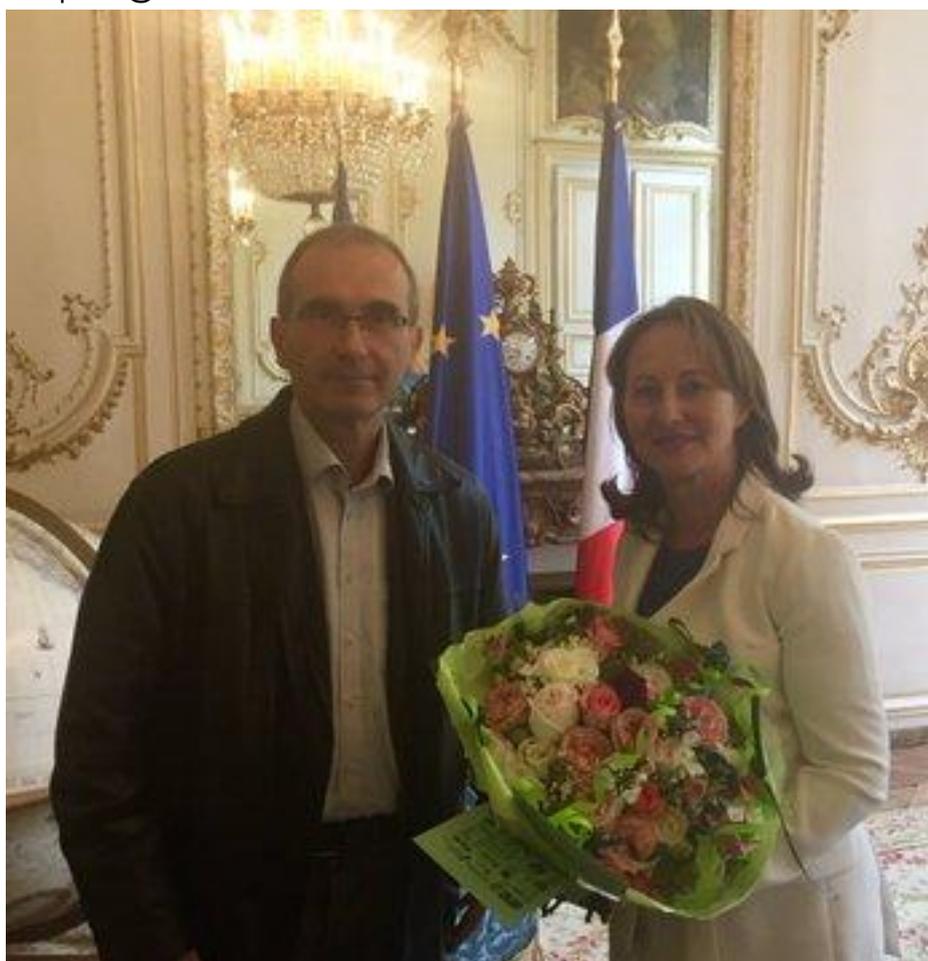
Mais, « *en même temps* »...

Toutefois, dans un gouvernement devenu féodal, la poursuite d'un intérêt général – et quel intérêt en l'occurrence ! – ne pouvait se concevoir sans « contrepartie » pour un fief qui cultive une notion d'intérêt général très particulière et pour les lobbies avec lesquels il entretient des relations tout aussi particulières, à l'occasion consolidées par un bouquet de fleurs...

Ségolène Royal

@RoyalSegolene

. @genefutures me remet, au nom de 40 ONG, un bouquet pr mon combat vs le glyphosate au niveau européen @biodiversité



www.contrepoints.org  
 Pays : France  
 Dynamisme : 5



[Visualiser l'article](#)



1:07 PM · 25 mai 2016

116

128 personnes tweetent à ce sujet.

Il fut donc décidé de réviser l'arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs .

Sauf mention dérogatoire accordée au moment de l'autorisation du produit en cause, par exemple : « *emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles* », cet arrêté prévoit essentiellement ce qui suit (article 2) :

En vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, les traitements réalisés au moyen d'insecticides et d'acaricides sont interdits durant toute la période de floraison, et pendant la période de production d'exsudats, quels que soient les produits et l'appareil applicateur utilisés, sur tous les peuplements forestiers et toutes les cultures visités par ces insectes.



[Visualiser l'article](#)

Ce chantier de révision devait être finalisé pour la fin de l'année. Parallèlement, il a été prévu de réviser un magnifique château de cartes, le « *Plan national d'actions France, terre de pollinisateurs* ». Mais il n'est pas impossible que la révision de l'arrêté ait été inscrite dans la révision du plan. Cette thèse aurait l'avantage d'occulter la stratégie du donnant-donnant.

L'échéance approche, il faut sortir du bois

Le silence a régné sur ces projets jusqu'à il y a peu. Incapacité des fiefs gouvernementaux à s'accorder, surtout maintenant que nous avons un ingénieur agronome à la tête du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ou tactique délibérée de mise sous pression des parties prenantes (lire : les milieux agricoles), voire de mise devant le fait accompli ?

Jean-Yves Chauveau, de *Terre de Touraine*, résume la situation d'un titre lapidaire avec un point d'interrogation journalistique qui ne laisse plus place à l'interrogation une fois son article lu : « *Plan pollinisateurs, la vengeance de Pompili ?* »

L'écologie de la déraison à l'œuvre

Pour ce que l'on sait à l'heure où nous écrivons, l'intention est d'étendre l'interdiction à tous les traitements, donc y compris herbicides, fongicides et éclaircissants. On tolérerait toutefois des traitements par des produits portant la mention *abeilles* pendant 3 ou 5 heures après le coucher du soleil. Du reste, la mention *abeilles* devrait être obtenue par les fabricants, à leurs frais, pour le seul marché français et pour un bénéfice ridicule puisqu'elle ne couvrirait que la période de floraison ; les agriculteurs peuvent s'attendre à quelques impasses phytosanitaires.

Il va de soi que la profession agricole – à l'exclusion évidemment de ceux qui se sont fait les supplétifs de l'anticapitalisme et de la technophobie – est dans tous ses états (par exemple, *FNSEA*, *Coordination rurale*).

La réglementation actuelle donne satisfaction, y compris pour les apiculteurs – à l'exclusion évidemment... – qui mettent des ruches dans les vergers à polliniser ou près des champs de colza, tournesol, etc. fournisseurs d'aliments pour les abeilles.

L'interdiction élargie créerait des aberrations agronomiques, par exemple l'obligation de traiter dans des conditions de température et d'humidité n'assurant pas une efficacité optimale. Elle aboutirait aussi à des impasses (lutte contre le sclérotinia sur colza, la tavelure sur fruits à pépins...), avec le risque que cela réduise les cultures de plantes mellifères et n'induisse des disettes alimentaires pour les abeilles... mais c'est ce que veulent certains groupements d'apiculteurs, par exemple *UNAF*.

Et comme pour les betteraves, il y aurait des effets en cascade. Moins de colza et de tournesol, c'est moins de tourteaux pour l'alimentation animale... alors que l'État s'engage par ailleurs dans un « plan protéines ».

Le mépris pour les conséquences sociales

La limitation des interventions, pour ce qui sera encore possible, aux traitements de nuit aurait aussi des conséquences sociales désastreuses, tant pour les chefs d'exploitation et leurs collaborateurs que pour les riverains. On imagine le ramdam de protestation quand l'arboriculteur fera rugir son atomiseur à 23 heures...

Dans *L'Opinion*, « *Plan pollinisateurs : vers un nouveau pataphysique façon « néonicotinoïdes »* », Mme Emmanuelle Ducros cite un participant à une réunion de concertation :



[Visualiser l'article](#)

*Un combat dicté par le dogme, abonde un chef de filière qui lâche* : « Notre profession travaille 55 heures par semaine. Et en plus, on devrait se cacher et travailler la nuit ? Barbara Pompili répond qu'il suffit de mettre des projecteurs sur nos tracteurs et de les faire financer par le plan de relance. Tout cela parce qu'elle a une revanche à prendre politiquement sur les néonicotinoïdes et le glyphosate »...

Certes, ce sont les propos d'un « *chef de filière* ». D'aucuns – les *aficionados* de la dame – penseront qu'ils sont exagérés. Mais il paraît difficile de ne pas croire qu'ils reflètent une opinion répandue dans le monde agricole sur la « considération » et l'« estime » dont jouit ce monde dans ce ministère.

Mais soyons charitables ! Le ministère a apparemment prévu que les traitements pourraient commencer une heure avant le coucher du soleil pour les situations dangereuses telles que les vergers en coteaux. Et après ? Souhaitez bonne chance à l'opérateur.



Des députés LREM montent au front...

La profession a saisi les députés Olivier Damaisin, Martine Leguille-Balloy, Jean-Baptiste Moreau, Alain Perea, Pierre Venteau, qui ont écrit une lettre cinglante au Premier ministre Jean Castex, le 14 décembre 2020. Ils ont dénoncé une « *nouvelle déclaration de guerre au monde paysan* ». Cité par *Terre de Touraine* :

Nous pensons que les épisodes récents des néonicotinoïdes et du glyphosate auraient eu des vertus pédagogiques quant aux interdictions drastiques dénuées d'étude d'impact. Mais force est de constater, avec



[Visualiser l'article](#)

ce plan « pollinisateurs », que le dogmatisme mâtiné d'amateurisme et de déconnexion des réalités de terrain continue allégrement son oeuvre dans certains de nos ministères.

... et M. Julien Denormandie tonne

Ce n'est pas tout. Le 16 décembre 2020, *L'Opinion* publiait, toujours sous la plume de Mme Emmanuelle Ducros, « *Julien Denormandie* : « Nous devons sortir de l'écologie de l'incantation pour une écologie de la raison » ».

Le propos n'est pas vraiment nouveau. En voici un extrait cinglant :

De manière générale, cela fait quinze ans que l'on prend trop souvent les sujets agricoles à l'envers. Nous devons remettre la raison au centre du débat agricole. La politique, ce n'est ni l'émotion ni la vertu : mauvaises conseillères, elles n'aident pas à prendre des décisions pour le bien commun. Nous devons nous appuyer sur la science, la réalité du terrain, la faisabilité. Les Français sont intelligents ; faisons confiance à leur raison. Nous devons sortir de l'écologie de l'incantation, qui consiste à imposer sans se soucier des solutions et des conséquences, pour promouvoir une écologie de la raison, qui consiste à affronter la complexité de la nature et s'inscrire résolument dans une démarche de progrès...

La leçon d'Albert Einstein sera-t-elle entendue ?

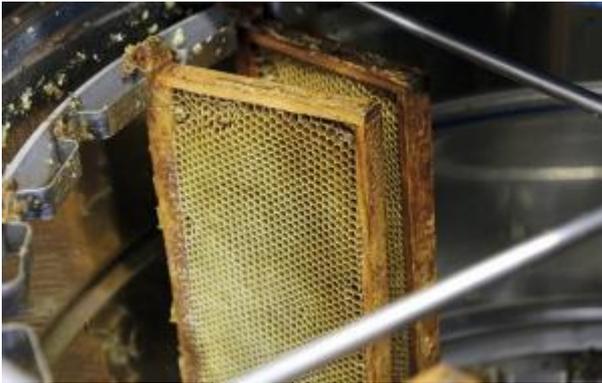
Selon un célèbre aphorisme d'Albert Einstein, « *La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent* ».

Si l'on prend les actions du ministère de la Transition écologique dans leur généralité – faire de l'écologie punitive et destructive – l'aphorisme est tout à fait pertinent.

Le Premier ministre Jean Castex a été interpellé par des députés dont la plume a été trempée dans le vitriol. Saura-t-il prendre la mesure du désastre qui résulterait de mesures ineptes ?



## Une récolte de miel 2020 en hausse selon les estimations de l'Unaf



La récolte de miel 2020 s'annonce plutôt favorable dans l'hexagone, avec cependant de grandes disparités entre les régions récoltantes, selon les premières estimations. Les changements climatiques sont pour partie pointés du doigt pour expliquer ces inquiétantes variations.

Entre 18 000 et 20 000 tonnes de miel devraient être récoltés en 2020 en France, selon les premières estimations menées par l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). Un résultat bien meilleur que la récolte 2019, qui avait signé une année catastrophique pour les apiculteurs français, et avait même entraîné le déclenchement de la reconnaissance de calamité agricole sur le territoire national.

En 2019, l'Unaf avait estimé la récolte de miel à 9 000 tonnes, un chiffre qui avait été l'objet d'un véritable désaccord entre l'Union nationale de l'apiculture française et le ministère de l'agriculture, puisque ces derniers (via FranceAgriMer) avaient estimé la récolte de miel 2019 à près de 15 000 tonnes. Des disparités de résultats qui s'expliqueraient par les méthodes de calcul différentes utilisées par les uns et les autres.

Et les chiffres définitifs fournis par l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer en novembre 2020, indiquaient « une récolte de miel et de gelée royale 2019 à 21 637 tonnes, -22 % par rapport à 2018 », où la récolte avait été estimée à 27 736 tonnes. 2018 avait été qualifiée « d'année exceptionnelle » par les apiculteurs.

Selon Christian Pons, président de l'Unaf, « la récolte 2020 est pratiquement le double de celle de 2019 », après des estimations obtenues via les syndicats départementaux et les contacts de terrain du syndicat. Une nouvelle rassurante pour les apiculteurs français, mais de nombreuses inquiétudes demeurent pour les professionnels du miel.

Si la moitié nord, nord-ouest de la France « tire son épingle du jeu », d'après l'Unaf, le sud et le sud-est n'ont pas eu autant de chance. « Victimes de conditions climatiques défavorables, les récoltes de printemps ont été faibles pour les apiculteurs dans ces zones », note l'Unaf dans un communiqué de presse.